

Compte-rendu de rencontre avec délégation intermittents du spectacle suite à l'envahissement des locaux

Pôle Emploi - Agence Dijon-Centre - Lundi 5 mai 2014 de 9H30 à 11H

Contexte

Vers 9H30, une vingtaine de personnes avec pancartes ont envahi les locaux de Dijon-Centre pour exprimer leur mécontentement face à la nouvelle convention d'assurance chômage. La directrice Sabine Sarrazin leur propose de recevoir une délégation et leur demande de manifester en dehors de locaux.

Les responsables de la délégation souhaitent rester dans les locaux et trois d'entre-eux sont reçus par Sabine Sarrazin et Isabelle Jechoux (*adjointe*) :

- * Isabelle Phely Présidente de la COMSA (*Coordination des Métiers du Spectacle et de l'Audiovisuel de Bourgogne*) ;
- * Didier Grebot : Comédien et musicien ;
- * Franck Halimi : Metteur en zen - membre de la Coordination des Intermittents et Précaires.

Pendant la rencontre avec la délégation, les locaux sont restés occupés par les manifestants dans le calme.

La manifestation a cessé dès le départ de la délégation.

Revendications exposées lors de l'entretien

Depuis l'accord sur l'assurance-chômage de 2003 le régime des intermittents a été fragilisé, le milieu du spectacle s'est donc organisé (*création du Comité de suivi à l'Assemblée nationale*), afin de construire des propositions alternatives pour une réforme juste, vertueuse et économe.

Ils dénoncent le dernier accord en date signé le 22 mars, qui empiète sur les droits des intermittents et en particulier des intérimaires (annexe 4).

Ils dénoncent aussi le fait qu'aucune de leurs propositions n'aient été retenues dans le cadre de la négociation de cette nouvelle convention.

Dans leurs revendications, ils demandent à être reçus par Francois Rebsamen qui, alors qu'il était Maire de Dijon et en campagne électorale pour être réélu, avait signé les préconisations du Comité de suivi.

Ils dénoncent la déshumanisation de leurs relations avec Pôle Emploi, depuis le transfert du traitement de leur dossier sur Pôle Emploi Service Nanterre, ainsi que le surcoût financier engendré par l'externalisation des services de Pôle Emploi, en insistant que, si on tenait uniquement compte des cotisations versées et des indemnités reçues, l'Unedic ne serait pas déficitaire (*les allocataires des annexes 8 et 10 représentant 3,5% des chômeurs indemnisés et recevant 3,4% des indemnités*).

La délégation souhaite aussi faire connaître le Nouveau Modèle d'indemnisation des salariés à revenus discontinus, qui peut être consulté sur www.cip-idf.org.

Face à leurs revendications et à leur insatisfaction, ils menacent également explicitement la non-tenu des festivals à venir (*en prenant pour exemple l'annulation d'Avignon 2003*) et déclarent être prêts à faire valoir leur pouvoir de nuisance, tant que leurs revendications, sur la base des préconisations du Comité de suivi ne seront pas écoutées et entendues.